



Fleury en Bière, le 25 Novembre 2015.

Comme vous le savez certainement, la fête des Lumières de Lyon est annulée par les pouvoirs publics.

Dans le respect de cette décision, Fleury Animation va procéder, dans le délai d'une semaine, au remboursement intégral des inscrits.

Concernant l'adhésion de 8 €, elle sera également restituée à ceux qui ne participent pas à d'autres activités ou à la sortie théâtrale du 7 février prochain. Elle pourra rester acquise à l'association sur demande expresse des intéressés qui voudraient rester adhérents ou en faire don.

Toutefois, en raison du contexte particulier de cette annulation, l'association entend faire acte de résistance et va proposer très prochainement une nouvelle inscription pour l'édition 2016 de cette manifestation.

Merci de votre compréhension.

Gilles Daumas
Président Fleury Animation